

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 448-97, 9 avril 1997

CONCERNANT la constitution d'un Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux

ATTENDU QU'il est opportun, pour le gouvernement, compte tenu notamment du contexte financier et budgétaire actuel, de revoir l'ensemble des actions gouvernementales dans chacun des domaines où il intervient;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, d'examiner le rôle et les fonctions de quelque 200 organismes gouvernementaux;

ATTENDU QUE le rôle et les fonctions de chacun de ces organismes gouvernementaux doivent être revus dans une perspective de modernisation de l'État, de rationalisation de leurs activités et d'adaptation de leurs services;

ATTENDU QU'il convient de confier cet examen à un groupe de travail formé de députés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du président du Conseil du trésor:

QUE soit constitué un Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux présidé par l'adjoint parlementaire du premier ministre, M. Joseph Facal, et composé de M^{me} Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, M. Jean Campeau, député de Crémazie, M. Camille Laurin, député de Bourget et de M. Benoît Laprise, député de Roberval;

QUE tous les organismes gouvernementaux fassent l'objet de cet examen, à l'exclusion d'Hydro-Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de Loto-Québec;

QUE le mandat de ce groupe de travail soit d'examiner le rôle et les fonctions des organismes gouvernementaux afin:

— de ne conserver que les organismes requis pour que le gouvernement remplisse adéquatement sa mission;

— d'abolir les organismes dont l'existence n'est plus requise ou, le cas échéant, de voir au transfert à d'autres instances des activités des organismes gouvernementaux ne correspondant pas à la mission gouvernementale ou ne lui étant pas directement reliées;

— de voir au regroupement et à l'intégration des organismes dont les missions sont liées ou complémentaires;

— de revoir les critères de constitution des organismes gouvernementaux;

— de revoir les modes de gestion et les sources de financement des organismes gouvernementaux.

QUE le Groupe de travail puisse aussi, à la demande du gouvernement, émettre des avis relativement à tout projet impliquant une réorganisation ou un regroupement d'organismes gouvernementaux;

QUE le Groupe de travail puisse, dans la réalisation de son mandat, avoir accès à toute étude ou document réalisés par un ministère ou un organisme concernant l'examen de la mission, du fonctionnement ou du financement d'un organisme gouvernemental ainsi que sa réorganisation éventuelle;

QUE le secrétariat du Groupe de travail soit confié à M. Gaston Ouellet qui sera secondé par des représentants du ministère du Conseil exécutif, du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances;

QUE le soutien administratif et financier du Groupe de travail soit assuré par le Secrétariat général du Conseil exécutif;

QUE ce Groupe de travail soumette au président du Conseil du trésor son rapport et ses recommandations au plus tard le 30 septembre 1997.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27589